

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 723

présenté par

M. Brosse, M. Patrier-Leitus, M. Marion, M. Forissier, M. Sitzenstuhl, M. Vuibert, M. Frébault,
M. Jacques et M. Masségia

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.